

**FÊTES DE SAINT MARTIN DE HINX
du 7 au 9 juillet 2023**

N° 2023_07_05_A07

OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE BANDEROLE - FETES D'ETE 2023.

Le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Hinx,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la requête de Melle Jessie LABADIE, Présidente du Comité des Fêtes, en date du 14 juin 2023 pour la pose d'une banderole annonçant les fêtes locales des 7, 8 et 9 juillet 2023 à placer à l'entrée sud de l'agglomération, sur le rond-point.

Considérant la pose d'une banderole au centre du rond-point sur la route départementale 12 en agglomération en direction de la commune de BIARROTTE.

ARRETE :

Article 1er : Une banderole sera installée sur le rond-point, rue des Pyrénées, entre le PK 0.250 et le PK 0.400 du mercredi 5 juillet au mercredi 12 juillet 2023.

Toutes les précautions seront prises par l'organisateur de la manifestation pour assurer le bon maintien de cette banderole.

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de SAINT MARTIN DE HINX.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté pour exécution à :

- Mme la Présidente du Comité des Fêtes.
- Mr le Directeur de l'UTD de Soustons
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT MARTIN DE SEIGNANX- TARNOS.

Fait à St Martin de Hinx, le 5 juillet 2023

Le Maire,



Alexandre LAPEQUE